



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 24 juin 2024

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 12

OBJET :

DE-CDE-24-06-1-3) APPROBATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU
RESULTAT 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à dix-neuf
heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le lundi 17 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de
ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. TOURNE, M. MOULY, Mme RUFFENACH,
M. CHARDON, Mme FOURNIER, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE,
M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme GRETILLAT,
M. LOUVIGNÉ, Mme VERMANT.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme RAVEAU,
Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. RIBET,
M. GOURBESVILLE, Mme BARRIERE, Mme TRAN .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et suivants ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le budget primitif 2023 de la Caisse des écoles ;

Vu le budget supplémentaire 2023 de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération DE-CDE-24-04-1-2 du 4 avril 2024, transmise en Préfecture le 05 Avril 2024, portant reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 ;

Vu le compte de gestion 2023 de la Caisse des écoles ;

Considérant le compte administratif 2023 qui présente un résultat global excédentaire de 445 741,80 € se décomposant en un excédent de fonctionnement de 435 828,70 € et excédent d'investissement, de 9 913,10 € ;

Considérant les restes à réaliser qui s'élèvent en section de fonctionnement à 307 861,12 € et à 35 294,17 € en section d'investissement ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : les résultats de l'exercice 2023 sont affectés, sans changement par rapport à la reprise anticipée effectuée au budget primitif 2024 par délibération du 4 avril 2024 :

- en recettes d'investissement au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé pour 25 381,07 €
- en section de fonctionnement au poste 002, excédent de fonctionnement reporté pour 102 586,51 €.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé